

Déchets résiduels

Le ramassage des déchets résiduels s'effectuent chaque **mardi matin**.

Sont considérés comme déchets résiduels toutes les ordures ménagères qui ne peuvent être recyclées (les polystyrènes font partie de ce type de déchets). Ils doivent être déposés dans les poubelles fournies par le SIGIDURS et mises à la disposition des administrés.

Les demandes d'acquisition ou de remplacement de ces poubelles s'effectuent en Mairie.

URL source : <https://www.ville-chaumontel.fr/content/dechets-residuels>